11 Numéro de publication:

**0 392 923** A1

## (12)

## DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

- (21) Numéro de dépôt: 90400989.1
- 2 Date de dépôt: 11.04.90

(5) Int. Cl.<sup>5</sup>: E04H 17/16, E01F 8/00, E04B 2/72

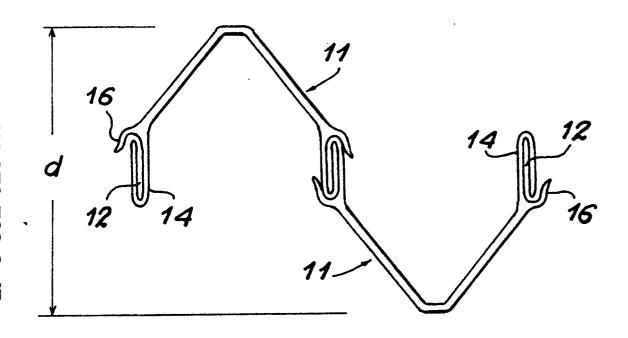
- 3 Priorité: 12.04.89 FR 8904803
- Date de publication de la demande: 17.10.90 Bulletin 90/42
- Etats contractants désignés:
  AT BE CH DE ES GB IT LI LU NL
- ① Demandeur: SOUDURE OUTILLAGE PROTECTION Société dite: 25, rue Jules Auffret F-93500 Pantin(FR)
- Inventeur: Gedeau, Jacques 16, rue Saint Ladre F-95270 Viarmes(FR)
- 54 Palissade en éléments de profilé.
- Palissade permettant d'éviter l'affichage sauvage.

Selon l'invention, la palissade est constituée de l'assemblage bord à bord de plusieurs éléments (11) d'un même type de profilé, de préférence en V, comportant sur ses bords longitudinaux des rainures

(12) conformées pour pouvoir s'assembler avec d'autres rainures semblables.

Les éléments de profilé assemblés peuvent être emboîtés dans des socles en matériau relativement dense.

FIG. 2



EP 0 392 923 A1

#### PALISSADE EN ELEMENTS DE PROFILE

L'invention se rapporte à une palissade en éléments de profilé assemblés; elle a plus particulièrement pour objet de proposer une palissade facile à monter et dont la structure empêche l'affichage sauvage.

1

Dans les agglomérations, la prolifération de l'affichage sauvage pose des problèmes de propreté. En outre, en période électorale, certains candidats peuvent être défavorisés si l'affichage prolifère sur des surfaces non réservées à cet effet.

L'un des objets de l'invention est de proposer une palissade en éléments de profilé, sur laquelle l'affichage devient impossible.

Un autre objet de l'invention est de proposer une palissade facile à monter et dont les éléments soient facilement récupérables.

Dans cet esprit, l'invention concerne donc en premier lieu une palissade caractérisée en ce qu'elle est principalement constituée de l'assemblage bord à bord d'éléments d'un même type de profilé non plan, de préférence en V, comportant sur ses bords longitudinaux des rainures conformées pour pouvoir s'assembler avec des rainures semblables.

Selon un mode de réalisation actuellement préféré, les rainures prévues sur les deux bords longitudinaux dudit profilé sont symétriques et comportent chacune une aile longitudinale à profil en U et une lèvre de retenue s'étendant au voisinage de l'ouverture de l'aile à profil en U de façon à masquer au moins partiellement cette ouverture.

Enfin, la palissade comporte également des socles en matériau relativement dense, susceptibles de reposer sur le sol par leur propre poids et auxquels sont fixés lesdits éléments de profilé assemblés. Selon un mode de réalisation avantageux, chaque socle est muni d'une fente verticale ouverte à sa partie supérieure et susceptible d'accueillir les éléments de profilé assemblés.

L'invention sera mieux comprise et d'autres avantages de celle-ci apparaîtront plus clairement à la lumière de la description qui va suivre d'un mode de réalisation actuellement préféré d'une palissade conforme à son principe, donnée uniquement à titre d'exemple et faite en référence au dessin annexé, dans lequel :

- la figure 1 est une vue générale en perspective d'une palissade conforme à l'invention;
- la figure 2 est une vue en bout, à plus grande échelle, de deux éléments de palissade assemblés bord à bord; et
- la figure 3 est une vue en perspective d'un socle.

En se reportant au dessin, on voit que la palissade se compose essentiellement d'éléments 11 d'un même type de profilé, ici à profil globalement en forme de V légèrement tronqué à son sommet. Ce profilé est muni, sur ses bords longitudinaux, de rainures 12 conformées pour pouvoir s'assembler avec des rainures semblables, lesquelles appartiennent bien entendu à des éléments voisins de même type. L'assemblage est illustré à la figure 2. Pour ce qui concerne chaque élément de profilé, les deux rainures 12 sont symétriques et comportent, chacune, une aile longitudinale 14 à profil en U et une lèvre de retenue 16 s'étendant au voisinage de l'ouverture de l'aile à profil en U et masquant en partie cette ouverture. Les éléments 11 sont assemblés (fig. 2) de façon à définir une succession de dièdres formant la palissade. Les éléments 11 sont en matière plastique semi-rigide. Une fois assemblés, ils sont emboîtés dans des socies 18. Un tel socie, représenté à la figure 3, se présente sous la forme d'un tronçon rectiligne à profil trapézoïdal, en matériau relativement dense, par exemple en caoutchouc massif ou matériau analogue. Il peut ainsi reposer sur le sol par son propre poids. Il comporte néanmoins des trous 19, à sa partie inférieure, pour une fixation plus assurée à l'aide de tirants ou tiges métalliques enfoncés dans le soi. Le socle 18 comporte une fente 20 s'étendant sur toute sa longueur et dans laquelle sont engagés des éléments de profilé assemblés. La largeur de la fente est de préférence légèrement inférieure à la distance d indiquée à la figure 2 et représentant l'épaisseur hors tout de la palissade. De cette façon, on déforme légèrement les éléments au montage, ce qui crée une contrainte élastique assurant le maintien des éléments assemblés dans le socle. On pourrait aussi envisager que certains socles soient courbes au lieu d'être rectilignes, ce qui permettrait, en les alignant judicieusement au sol avec des éléments rectilignes, de donner toute forme voulue à la palissade. A sa partie supérieure, le socle comporte au moins un trou 24 permettant d'y adapter une petite balise 25 munie de moyens réfléchissants. A la partie supérieure de la palissade, les extrémités des éléments de profilé assemblés sont coiffés par des éléments de profilé en U 28, formant main courante. Un tel élément de profilé est simplement emboîté à force à la partie supérieure de la palissade.

### Revendications

 Palissade principalement constituée de l'assemblage bord à bord d'éléments (11) d'un même type de profilé non plan, de préférence en forme de V, comportant sur ses bords longitudinaux des

30

35

45

rainures (12) conformées pour pouvoir s'assembler avec des rainures semblables, caractérisée en ce que lesdites rainures (12) prévues sur les deux bords longitudinaux dudit profilé sont symétriques et comportent, chacune, une aile longitudinale (14) à profil en U et une lèvre de retenue (16) s'étendant au voisinage de l'ouverture de l'aile à profil en U.

- 2. Palissade selon la revendication 1, caractérisée en ce que lesdits éléments de profilé sont en matière plastique semi-rigide.
- 3. Palissade selon l'une des revendications précédentes, caractérisée en ce qu'elle comporte en outre des socles (18) en matériau relativement dense, auxquels sont fixés lesdits éléments de profilé assemblés.
- 4. Palissade selon la revendication 3, caractérisée en ce que chaque socle (18) comporte une fente (20), verticale, ouverte à la partie supérieure dudit socle et dans laquelle sont engagés des éléments de profilé assemblés.
- 5. Palissade selon la revendication 3 ou 4, caractérisée en ce que des balises (25) munies de moyens réfléchissants sont montées sur lesdits socles.
- 6. Palissade selon l'une des revendications précédentes, caractérisée en ce que des éléments de profilé (11) assemblés sont coiffés par un élément de profilé formant main courante (28), par exemple à profil en U, emboîté sur les extrémités supérieures desdits éléments de profilé assemblés.

5

10

15

20

25

30

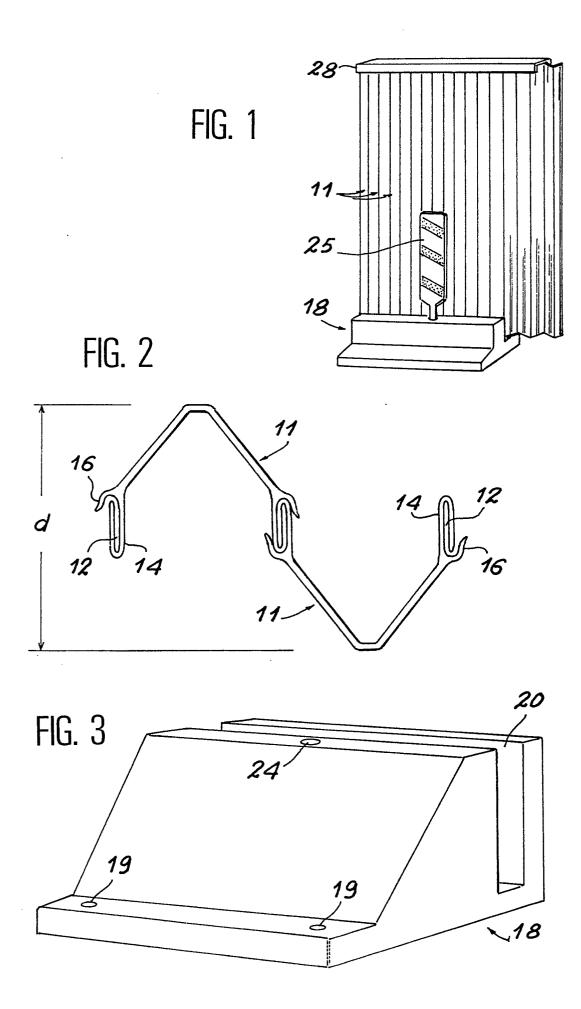
35

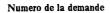
40

45

50

55







# RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

EP 90 40 0989

atégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes		Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl.5)
A	BE-A- 525 135 (PO * Page 2, lignes 15		1	E 04 H 17/16 E 01 F 8/00
A	US-A-3 303 622 (MI * Colonne 1, lignes 2, lignes 1-25; fig	8-12,70-72; colonne	colonne 1	E 04 B 2/72
A	FR-A-2 095 299 (AL * Page 3, lignes 12 1-39; figures 1,2 *	2-40; page 4, lignes	1,4,6	
				DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.5)
				E 04 H E 01 F E 04 B
Le p	résent rapport a été établi pour to	outes les revendications		
L	Lieu de la recherche A HAYE	Date d'achèvement de la recherche 26-06-1990		Examinateur DLS W.L.H.
Y: pa	CATEGORIE DES DOCUMENTS rticulièrement pertinent à lui seul rticulièrement pertinent en combinais tre document de la même catégorie	E : documen date de d on avec un D : cité dans	u principe à la base de l' t de brevet antérieur, ma lépôt ou après cette date la demande d'autres raisons	invention is publié à la

EPO FORM 1503 03.82 (P0402)

- A : arrière-plan technologique
  O : divulgation non-écrite
  P : document intercalaire

& : membre de la même famille, document correspondant